



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON du 27 OCTOBRE 2014

\*\*\*\*\*

**Présents :** C. FROMONT, J-Y. BOUCHUT, P. PIECHON, J-P. THORAL, C. CROZIER, M. JOYAU, A. ZUPPETTI, S. MARDUEL, B. BERTHOLON, E. CARRA, C. JUGNET, F. GREGOIRE, V. SALIGNAT, A. STANIS

**Absent excusé :** François ISOREZ qui donne procuration à Christèle CROZIER.

**Désignation d'une secrétaire de séance :** Christiane JUGNET

\*\*\*\*\*

**Compte rendu du conseil municipal du 29 Septembre 2014 :**  
**Approbation à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **1) Délibération pour approuver la modification de l'objet social de la Société publique Locale « enfance en pays Mornantais ».**

La Préfecture a demandé à toutes les communes de la communauté de communes du Pays Mornantais de prendre une nouvelle délibération afin de valider les précisions de l'objet social de la S.P.L. (société publique locale).

Les élus communautaires en séance du conseil communautaire du 24 septembre 2013 ont approuvé la création d'une société publique locale pour la mise en œuvre de la compétence enfance. Ils ont approuvé en séance du 08 juillet 2014 la constitution de la SPL « enfance en pays mornantais », ses statuts et son objet.

La préfecture a envoyé un courrier en date du 22 septembre 2014 portant recours gracieux sur la délibération n° 083/14 du 08 juillet 2014 et invitant le conseil communautaire à préciser par une nouvelle délibération, l'objet social défini dans les statuts de la SPL « enfance en pays mornantais ».

Il est rappelé que lors de la séance du conseil communautaire du 08 juillet 2014, l'objet social a été validé comme suit :

« la SPL a pour objet la gestion et l'animation des actions éducatives et de loisirs en faveur des enfants sur le territoire de ses membres, en l'occurrence le Pays Mornantais. Elle assurera la mise en œuvre des accueils de loisirs ainsi que la mise en place d'un centre de ressources enfance. Celui-ci proposera notamment des prestations d'animation, de direction ainsi que des formations techniques pour les animateurs extrascolaire et périscolaire ».

Le Conseil municipal approuve la modification suivante de l'objet social de la SPL :

« La SPL a pour objet la gestion et l'animation des actions éducatives et de loisirs en faveur des enfants sur le territoire de ses membres, en l'occurrence le Pays Mornantais. Elle assurera la mise en œuvre des accueils de loisirs ainsi que la mise en place d'un centre de ressources enfance. Celui-ci proposera notamment des prestations d'animation, de direction ainsi que des formations techniques pour les animateurs extrascolaire et périscolaire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes utiles à la constitution de la SPL.

## **2) Modification du temps de travail de deux agents**

Suite à la mise en place des rythmes scolaires, le temps scolaire de l'école primaire et maternelle a été modifié. Deux agents ont leur temps de travail qui augmente de plus de 10 %.

Une demande d'avis auprès du comité technique paritaire a été demandée et acceptée en date du 14 octobre 2014 à l'unanimité.

Le conseil municipal fixe les nouveaux horaires de ces deux postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.



Grade	Horaire	Nouvel Horaire à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2014
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	24 h 50 mn	29 h 35 mn
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	22 h 30 mn	28 h 13 mn

### **3) Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal avait pris une délibération en date du 31 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement et décidait d'appliquer un taux de 5 % sur l'ensemble de la commune. Cette décision était valable jusqu'au 31 décembre 2014. La taxe d'aménagement s'est substituée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 à la taxe locale d'équipement.

Le conseil municipal décide :

**D'INSTAURER** la taxe d'aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire et d'exonérer totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 300m<sup>2</sup> en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme  
La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

### **4) Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier**

Présentation par Jean-Paul THORAL, délégué titulaire, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier exercice 2013, consultable en mairie.

### **5) Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat des eaux de Millery-Mornant**

Présentation par Jean-Yves BOUCHUT, délégué titulaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2013 du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Millery-Mornant, consultable en mairie.

### **6) Contribution des Communes au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier qui fixe la contribution des communes adhérentes au syndicat pour l'année 2015 à 2,59 € par habitant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** le recouvrement direct sur les contribuables de la contribution de la Commune aux charges du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, qui s'élève à 761,44€ pour l'année 2015.

### **7) Décision modificative n° 3**



Afin de payer des frais de reproduction pour les dossiers du Plan local d'urbanisme et les contrats avec intervenants du Temps d'activités périscolaires suite à une erreur de calcul, un virement de crédit est nécessaire,

022 dépenses imprévues	611 contrats de prestations de service
- 2 079.50 €	+ 2 079.50 €
21568 -194 Matériel et outillage incendie	202 - frais réalisation documents urbanisme
- 2 000 €	+ 2 000 €

Afin de dégager des crédits pour solder les dépenses jusqu'à la fin de l'année, Monsieur le Maire propose de voter une ouverture de crédits :

RECETTE	DEPENSES	DEPENSE	DEPENSE	DEPENSE
7067 redevances droits services périscolaires	611 - contrat prestations service	6135- locations mobilières	614 - charges locatives	6283 frais nettoyage locaux
4 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

### **Compte rendu de réunions communales et communauté de communes**

Pour le futur conseil municipal d'enfants, 22 enfants désirent se présenter.

Deux enfants sont prévus pour le bilan du temps d'activités périscolaires, retour positif de la part des parents d'élèves.

Un groupe de pilotage pour le bilan des T.A.P. se réunira le 20 novembre 2014 à 19 h.

Sylviane MARDUEL de la Commission fleurissement, a fait une commande de plantes vivaces et de buis pour le fleurissement route de Fondrieu.

Le mardi 4 novembre, le fleurissement de la place de l'église se fera avec certaines classes de l'école publique.

Une question au sujet du devenir du groupe sentier botanique, ne pourrait-il pas se joindre à une commission communale pour la continuité de l'activité.

L'association « Au-delà des mots » prépare une exposition sur les déchets à partir de supports du SITOM, visible à la médiathèque.

Le bornage de la maison GAUDIN-HAMMOUCHE préalable à la déconstruction sera réalisé le 05 novembre 2014 à 14 h.

Une commission finances est programmée pour le lundi 03 novembre 2014 à 20 heures.

Une demande de l'association des familles pour trouver de l'aide pour la préparation de la fête des lumières du 08 décembre.

La cérémonie aux monuments aux morts aura lieu le 11 novembre 2014 à 11 h 30, départ sur la place de l'église.

Pascale PIECHON prévoit une lecture d'une lettre d'un poilu par les précédents conseillers municipaux d'enfants.

Invitation de tout le conseil municipal pour le verre de l'amitié lors du démarrage de l'exposition sur « RONTALON -1914-1918 » les 8-9-10-11 novembre 2014 à la maison des Alanqués.

Commission bâtiment :



Mme GORMAND-DUVAL, diplômée des Beaux-Arts, commence la réfection d'un vitrail à l'église le 3 novembre 2014.

Christèle CROZIER de la commission communication, annonce la mise en place des kakemonos aux trois entrées du village.  
Elle demande aux élus leur article pour HORIZONS 2015.

136 élus ont participés aux universités du pays Mornantais qui se perpétuera tous les ans. Une brochure sera réalisée.  
La séance est levée à 22 h 30